

- B -



Gouvernement du Québec  
Député de Charlesbourg  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 27 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 novembre 2014, le député de Groulx, M. Claude Surprenant, m'adressait la question n° 24 au feuillet, qui se lit comme suit :

Nous apprenions le mois dernier que le nombre de vraies fraudes à l'aide sociale a oscillé entre 16 000 et 20 000 cas entre 2009-2010 et 2013-2014, sans augmentation ou diminution constante. Par contre, les montants en cause ont augmenté de façon constante pour ces mêmes années, passant de 68,6 millions \$ à 86,4 millions \$. Or, depuis 2009, le nombre moyen d'enquêteurs au ministère est passé de 162 à 134. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a promis en juin dernier d'en ajouter 10, à coût nul.

Combien des 10 nouveaux employés promis par le ministre ont-ils été embauchés à ce jour et quel est le bilan de leur travail et de l'équipe en place pour récupérer l'argent versé aux fraudeurs? Quelles autres mesures le ministre a-t-il mises en place ou a-t-il prévues afin de récupérer cet argent?

Je tiens d'abord à souligner que le réseau Emploi-Québec du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a comme responsabilité principale, relativement au volet Solidarité sociale, d'attribuer une aide financière aux citoyens qui en font la demande, et ce, conformément aux critères établis par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (LAPF) et le règlement s'y rapportant. Des vérifications et des enquêtes portant sur des dossiers d'aide financière de prestataires sont réalisées au besoin. Les actions des intervenants peuvent donner lieu à des réclamations afin de récupérer les sommes versées sans droit. Le recouvrement des sommes relatives aux réclamations est confié au Centre de recouvrement du MESS.

La hausse des réclamations pour fausses déclarations des derniers exercices s'explique en grande partie par l'amélioration des outils de surveillance. Ainsi, il y a eu augmentation des réclamations découlant du traitement des dossiers comportant des incohérences entre les informations détenues par le MESS et ceux de Revenu Québec.

... 2

Québec  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 643-4810  
Télécopieur : 418 643-2802  
ministre@mess.gouv.qc.ca

Montréal  
Tour de la Place-Victoria  
800, rue du Square-Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-0638  
Télécopieur : 514 873-0004

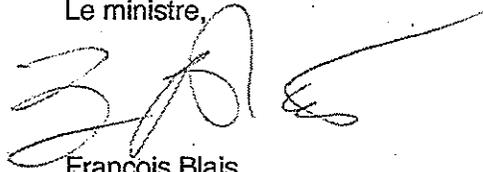
À l'instar d'autres ministères, le MESS participe à la lutte concertée contre la fraude commise envers l'État. Les stratagèmes de fraude qui ont cours sont complexes, et les réseaux qui les déploient sont d'envergure. Il peut s'agir d'entreprises frauduleuses qui cherchent à soutirer injustement des sommes au Ministère.

Afin de contrer ces entreprises frauduleuses, le MESS compte, entre autres, parmi ses effectifs, dix enquêteurs ayant spécifiquement comme objectif de détecter des stratagèmes frauduleux élaborés par des réseaux organisés, de déposer des accusations contre les dirigeants de ces réseaux, de récupérer les sommes versées sans droit auprès des prestataires et, dans la mesure du possible, de déposer des recours civils à l'encontre des entreprises frauduleuses. Ainsi, ces enquêteurs interviennent notamment auprès de fournisseurs de services et d'agences de placement de personnel soupçonnées de favoriser le travail au noir. Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours et l'une d'elles a mené à des perquisitions le 13 novembre dernier dans la région de Montréal.

Les enquêtes menées par le MESS, en plus de permettre le démantèlement de stratagèmes frauduleux, ont également un effet dissuasif et confirment la volonté du Ministère de lutter de façon concrète et durable contre la fraude commise envers l'État.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais